

Lexique explicatif des régimes des étudiants *The Three Types of Academic Program Available at Paris Dauphine - PSL*

Formation initiale classique

Vous êtes en formation initiale classique si vous suivez un cursus universitaire de droit commun sans financement professionnel et sans aménagement spécifique lié à la reprise d'activité, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur

Formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

Cette formation s'adresse aux personnes de formation initiale, la limite d'âge est de 25 ans pour les contrats de professionnalisation et de moins de 30 ans pour les contrats d'apprentissage à la signature du contrat et qui souhaitent suivre une formation universitaire avec un rythme d'alternance (cours à l'université et travail en entreprise).

Un étudiant étranger non ressortissant de l'Union Européenne ne peut pas signer de contrat d'apprentissage ni de contrat de professionnalisation s'il n'est pas titulaire d'une carte de séjour « étudiant » et s'il est présent sur le territoire français depuis moins d'un an.

Les candidats étrangers préparant une formation en alternance de niveau Master ou un diplôme de niveau I labellisé par la Conférence des grandes écoles n'ont pas obligation de justifier d'une première année d'étude en France. *“dès la première année de séjour s'il justifie d'une inscription dans un cursus de formation sanctionné par un diplôme conférant le grade de master ou figurant sur la liste prévue au 1° de l'article D. 421-6 et au 1° de l'article D. 422-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile”.*

Formation continue

Relève de la formation continue toute personne souhaitant reprendre ses études qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi. La formation est suivie dans le cadre d'un financement tiers, d'une convention ou d'un dispositif spécifique (entreprise, Fongecif, OPCO, VAE, CPF, DU professionnel,...) avec aménagement spécifique et statut stagiaire.

Full-Time Academic Study

You are in traditional initial training if you are following a standard university course without professional funding and without specific arrangements related to returning to work, at a higher education institution.

Apprenticeship Programs

Apprenticeship students alternate academic study and work-place experience in a business organization or institution and benefit from an official Apprenticeship work contract. Tuition and fees are recovered on behalf of students who also receive a salary throughout the contract. Apprenticeship contract are reserved for students who are under 30 years old and younger at the time and 25 years old for the professional contract.

A non European Union student, who doesn't have a “student” resident permit and who has stayed in France for less than one year, will not be able to sign apprenticeship or professional training contracts.

International students applying for Master's level work-study training or a degree accredited as Level I by the Conférence des Grandes Écoles do not have to complete a year of study in France “prior to the first year of their program if they are enrolled in a degree program granting a Master's degree or included under the intended egis of the first bullet of Article D. 421-6 and the first bullet of Article D. 422-13 of the Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)”.

Executive and Continuing Education

Continuing education is available to anyone wishing to resume their studies, whether they are employed or unemployed. The training is funded by a third party, an agreement, or a specific program (company, Fongecif, OPCO, VAE, CPF, professional university diploma, etc.) with specific arrangements and trainee status.